



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Radio France

Question écrite n° 107562

Texte de la question

M. Jean-Pierre Blazy souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la situation des radios locales de France Bleu. Le Syndicat national des journalistes (SNJ) dénonce la baisse des moyens dans les rédactions locales du réseau France Bleu et proteste contre la manière dont la direction de Radio France entend appliquer l'accord relatif à la précarité signé le 3 juin 2005. Cet accord prévoyait la titularisation de 45 CDD ou pigistes d'ici à juin 2008 grâce aux crédits actuellement affectés aux salaires des journalistes précaires et qui représentent 216 équivalents temps plein. Si trente journalistes ont été, en effet, régularisés en juin 2006, la direction a lancé parallèlement un plan de gestion comptable à destination des rédactions locales de France Bleu dont les budgets vont subir des amputations de 10 à 50 %, voire 80 % dans certaines stations, sous prétexte de redéploiement. Il exprime son inquiétude et lui demande de prendre les mesures nécessaires pour lutter contre cette précarité tout en garantissant dans le même temps les moyens humains indispensables au bon fonctionnement des radios locales.

Texte de la réponse

Un accord d'entreprise a été signé entre la direction de Radio France et les organisations syndicales le 3 juin 2005. Cet accord prévoit la création de quarante-cinq postes de journalistes permanents en trois ans. Ainsi, trente journalistes pigistes ou en CDD ont été intégrés au sein des rédactions de Radio France en 2006, dix intégrations étant prévues en 2007 et cinq en 2008. Selon les termes de cet accord, ces créations d'emploi seront intégralement financées par redéploiement et transformation de budgets initialement consacrés à des CDD ou des piges. Par conséquent, la diminution des emplois occasionnels aura comme contrepartie une augmentation des effectifs permanents. Le ministre de la culture et de la communication se félicite d'un accord qui permet, d'une part, de diminuer les emplois dits « précaires » au profit d'emplois permanents et, d'autre part, d'améliorer le potentiel rédactionnel des stations locales avec une plus grande stabilité des personnels. Par ailleurs, la direction de Radio France a souhaité procéder à l'occasion de ces intégrations à un léger rééquilibrage des moyens affectés à chacune des délégations régionales, pour atténuer les disparités entre stations. Mais, cette réorganisation ne remet pas en cause l'attachement que porte le service public à l'information de proximité dont France Bleu est un maillon essentiel.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Blazy](#)

Circonscription : Val-d'Oise (9^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107562

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 2006, page 10958

Réponse publiée le : 28 novembre 2006, page 12447